



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240412-2024031-DE

S²LOW

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2024031
Reversement du budget Assainissement au budget
Commune**

Séance du 12 avril 2024

Le 12 avril 2024, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, Mme DEGIRAL Laurence, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme.

Absents : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : M. DESBOUIS Serge, Mme PELLETIER Emeline, Mme LEBRE Amélia.

Pouvoirs : M. DESBOUIS Serge donne pouvoir à M. DELIGEARD Arnaud, Mme LEBRE Amélia donne pouvoir à M. CHASSAGNE Jean-François.

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 08 avril 2024

Date d'affichage de la convocation : 08 avril 2024

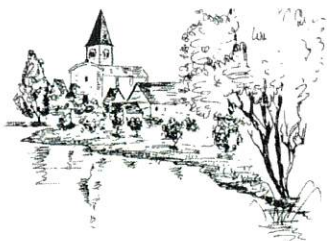
Mme CHAPPAZ Aurélie n'est pas encore arrivée.

Faute de pouvoir utiliser à moyen terme les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget assainissement, il convient au Conseil Municipal de décider de reverser au budget principal :

- 23 000 € (vingt-trois mille euros) au titre de l'excédent de fonctionnement
- 7 881.60 € (sept mille euros huit cent quatre-vingt-un euros et soixante centimes) au titre de l'excédent d'investissement.

Au budget assainissement il faut prévoir une dépense du compte 1068 de 7 881.60 € et une dépense du compte 658 de 23 000 €.

Au budget principal il faut prévoir une recette du compte 1068 de 7 881.60 € et une recette du compte 75888 de 23 000 €.



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240412-2024031-DE

S²LO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le reversement de ces dépenses du budget assainissement à ces recettes du budget principal de la commune et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD

